



RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00197

Numéro SIREN : 451 862 486

Nom ou dénomination : A.F.S.P.

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2017 sous le numéro de dépôt 9703

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12																																																																					
Adresse de l'entreprise 38 Chemin des peupliers										13220 CHATEAUNEUF LES MARTIGUES										Durée de l'exercice précédent* 12																																																											
Numéro SIRET* 45186248600011										Néant ☐ *																																																																					
										Exercice N clos le, 31122016										N-1 31122015																																																											
										Brut 1										Amortissements, provisions 2										Net 3										Net 4																																							
Capital souscrit non appelé (I)										AA																																																																					
Frais d'établissement *										AB										AC																																																											
Frais de développement *										CX										CQ																																																											
Concessions, brevets et droits similaires										AF										1200										AG										1200																																							
Fonds commercial (1)										AH										10000										AI										10000										10000																													
Autres immobilisations incorporelles										AJ																				AK																																																	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles										AL																				AM																																																	
Terrains										AN																				AO																																																	
Constructions										AP																				AQ																																																	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										AR										45772										AS										42899										2872										4453																			
Autres immobilisations corporelles										AT										170463										AU										88244										82219										95561																			
Immobilisations en cours										AV																				AW																																																	
Avances et acomptes										AX																				AY																																																	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence										CS																				CT																																																	
Autres participations										CU																				CV																																																	
Créances rattachées à des participations										BB																				BC																																																	
Autres titres immobilisés										BD																				BE																																																	
Prêts										BF																				BG																																																	
Autres immobilisations financières*										BH										2104										BI										2104										2104																													
TOTAL (II)										BJ										229539										BK										132343										97195										112118																			
Matières premières, approvisionnements										BL																				BM																																																	
En cours de production de biens										BN																				BO																																																	
En cours de production de services										BP																				BQ																																																	
Produits intermédiaires et finis										BR																				BS																																																	
Marchandises										BT																				BU																																																	
Avances et acomptes versés sur commandes										BV																				BW																																																	
Clients et comptes rattachés (3)*										BX										450371										BY										57684										392687										294118																			
Autres créances (3)										BZ										93446										CA										93446										58570																													
Capital souscrit et appelé, non versé										CB																				CC																																																	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)										CD																				CE																																																	
Disponibilités										CF										222910										CG										222910										289381																													
Charges constatées d'avance (3)*										CH																				CI																																																	
TOTAL (III)										CJ										766727										CK										57684										709043										642069																			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)										CW																																																																					
Primes de remboursement des obligations (V)										CM																																																																					
Ecart de conversion actif* (VI)										CN																																																																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)										CO										996266										1A										190028										806238										754187																			
Renvois : (1) Dont droit au bail																				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :										CP										2104										(3) Part à plus d'un an :										CR																			
Clause de réserve de propriété :*										Immobilisations :																				Stocks :																				Créances :																													

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8...000.....)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 249	2 249
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	425 105	408 811
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	38 205	16 294
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	473 559	435 354
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	59 364	79 920
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	69 552	76 088
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	134 120	53 059
	Dettes fiscales et sociales	DY	62 142	109 033
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 500	733
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	332 679	318 833
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	806 238	754 187
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	332 679	318 833
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP										Néant ☐ *	
			Exercice N						Exercice (N-1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens*	FD	192 382	FE	881 596	FF	1 073 978	918 633		
		services*	FG		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	192 382	FK	881 596	FL	1 073 978	918 633		
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP		158		
	Autres produits (1) (11)						FQ	740	10 707		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 074 718	929 498		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS				
	Variation de stock (marchandises)*						FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	305 406	115 736		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	260 698	360 683		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	7 106	7 730		
	Salaires et traitements*						FY	260 808	246 283		
	Charges sociales (10)						FZ	160 529	161 372		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*			GA	27 006	28 041		
				- dotations aux provisions			GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	11 653						
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD								
	Autres charges (12)						GE	136	11		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 033 342	919 857		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	41 376	9 641			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		3 186		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP		3 186		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 005	2 670		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	2 005	2 670		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 005)	515			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	39 371	10 157			

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP										Néant ☐ *				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	11 663		24 592	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			33 124	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	11 663		57 716	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	6 542		22 147	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			27 189	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	6 542		49 336	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	5 121		8 380	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	6 286		2 242	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	1 086 381		990 400	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 048 175		974 106	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	38 205		16 294	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG				
	(3)	Dont { - Crédit bail mobilier *								HP				
		- Crédit bail immobilier								HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H				
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J				
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K				
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX				
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1			158	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9												
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)								Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	PENALITES										530			
	DIVERS										6 012		10 735	
CREDI IMPOT APPRENTISSAGE												928		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes*)

QUADRATUS informatique

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP													Néant		☐	*
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1			Augmentations					
											Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCorp.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	11 200	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9				KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1				KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS	45 772	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *							KV	22 479	KW		KX			
		Matériel de transport *							KY	109 894	KZ		LA	12 083		
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	26 007	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *							LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes								LK		LL		LM			
	TOTAL III								LN	204 152	LO		LP	12 083		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T		
		Autres participations								8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés								1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières								1T	2 104	1U		1V				
TOTAL IV								LQ	2 104	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								0G	217 455	0H		0J	12 083			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCorp.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	11 200	1X	11 200		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	45 772	ML	45 772	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers					IU		MM		MN	22 479	MO	22 479		
		Matériel de transport					IV		MP		MQ	121 977	MR	121 977		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT	26 007	MU	26 007		
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III						IY		NG		NH	216 235	NI	216 235		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7		0W		
		Autres participations						I0		0X		0Y		0Z		
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F	2 104	2G	2 104			
TOTAL IV						I3		NJ		NK	2 104	2H	2 104			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		0K		0L	229 539	0M	229 539			

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP

Néant X *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires	2			5	6
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B		
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL		
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	1 200	PF		PG		PH	1 200
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	41 318	QA	1 581	QB		QC	42 899
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	13 371	QE	1 102	QF		QG	14 473
immobilisations	Matériel de transport	QH	26 086	QI	23 063	QJ		QK	49 149
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	23 362	QM	1 260	QN		QO	24 622
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	104 138	QV	27 006	QW		QX	131 143
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	105 338	ØP	27 006	ØQ		ØR	132 343

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		O2		O3		O4		O5	
		9U		9V		9W		9X	
		O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	46 031	6U	11 653	6V		6W	57 684
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	46 031	TY	11 653	TZ		UA	57 684
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	46 031	UB	11 653	UC		UD	57 684
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	11 653	UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6											
I. RÉINTEGRATIONS												BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				de son conjoint				moins part déductible *				à réintégrer :		WA	38 205					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		5 347				WB								
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		508				WC								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						XE	5 855							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX						XW	530							
	Amendes et pénalités		WJ		530		Charges financières (art. 212 bis)*		XZ						XY								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*														I7	6 286							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)														K7								
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7						I8								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)										ZN								
					- imposées au taux de 0 %										WN								
						Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme		WO									
												- Plus-values soumises au régime des fusions		XR									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														WQ									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW				Y1									
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				Y3									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														WR	50 876								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														WS									
										TOTAL I				WT									
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE											
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *														WU									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WV									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)										WH								
					- imposées aux taux de 0 %										WP								
					- imposées aux taux de 19 %										WW								
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										XB								
					- imputées sur les déficits antérieurs										I6								
				Autres plus-values imposées au taux de 19 %												WZ							
				Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												XA							
				Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A						ZY									
				Produit net des actions et parts d'intérêts :										XD									
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												XF										
	Majoration d'amortissement *																						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5												
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 209C)	K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA												
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F			Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC												
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC															
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XS									
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI				XG	11 049								
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2									
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II				XH	11 049								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI		39 827				XJ											
				déficit (II moins I)								XL											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL						XO											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		39 827															

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Société SARL AFSP</u>	Néant ☒ *
--	---

I.	SUIVI DES DÉFICITS
----	--------------------

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II.	INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES
-----	--

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AL, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

III.	PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
------	---

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis AL, 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP															Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	408 811	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	16 294		- Autres réserves	ZD											
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE											
					Autres répartitions	ZF											
	TOTAL I	OF	425 105		Report à nouveau	ZG	425 105										
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	425 105								
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																	
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice															XV		
RENSEIGNEMENTS DIVERS																	
Exercice N :															Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		)	YQ	11 786	13 880										
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR												
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS												
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	47 545	52 553										
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		)	XQ	58 843	88 146										
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	10 202	26 240										
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	25 251	24 172										
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV												
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		)	ST	118 857	169 572										
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	260 698	360 683										
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 443	1 697										
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		)	9Z	5 663	6 033										
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 106	7 730										
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	37 669	63 979										
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	104 377	193 638										
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*				OB	251 299											
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS												
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: 1 handicapés:)		1		YP	8	9										
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL												
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%	%										
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP															
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG												
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH												
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK											
					Plus-values à 19 %	JM											
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN											
					Plus-values à 19 %	JP											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)							

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSPNéant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
①	②	donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société SARL AFSP				Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :					
Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 1 2					
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises			OA		
Production vendue - Biens			OB	1 073 978	
Production vendue - Services			OC		
Production stockée			OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial			OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun			OH	740	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			XT		
TOTAL 1			OM	1 074 718	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)					
Achats de marchandises (droits de douanes compris)			ON		
Variation de stock (marchandises)			OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)			OP	305 406	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances			OR	193 069	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			OS	24 000	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			OW	136	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			OY		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.			OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			O9		
TOTAL 2			OJ	522 611	
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée			TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	552 106
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)			SA	552 106	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE			EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	1 073 978	
Période de référence		GY	01/01/2016	GZ	31/12/2016
Date de cessation			HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 5 1 8 6 2 4 8 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société SARL AFSP

ADRESSE (voie) 38 Chemin des peupliers ZI Le Fournillier

CODE POSTAL 13220 VILLE CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme Nom patronymique TORELLI Prénom(s) NUNZIATINA

Nom marital STANTINA % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 300948 N° Département 38 Commune SASSENAGE Pays FRANCE

Adresse : N° 32 Voie RUE MARCEL BODELLE

Code postal 13960 Commune SAUSSET LES PINS Pays

Titre (2) M Nom patronymique VERFAILLIE Prénom(s) SEBASTIEN

Nom marital % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 200

Naissance : Date 090377 N° Département 92 Commune CLAMART Pays france

Adresse : N° 32 Voie RUE MARCEL BODELLE

Code postal 13960 Commune SAUSSET LES PINS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET

4 5 1 8 6 2 4 8 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société SARL AFSP

ADRESSE (voie)

38 Chemin des peupliers ZI Le Fournillier

CODE POSTAL

13220

VILLE

CHATEAUNEUF LES MARTIGUES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

3

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

STANTINA

Prénom(s)

MAX

Nom marital

% de détention

25.00

Nb de parts ou actions

200

Naissance :

Date

251186

N° Département

13

Commune

MARTIGUES

Pays

france

Adresse :

N°

32

Voie

RUE MARCEL BODELLE

Code postal

13960

Commune

SAUSSET LES PINS

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE3 1 1 2 2 0 1 6N° SIRET4 5 1 8 6 2 4 8 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISESociété SARL AFSP

ADRESSE (voie)38 Chemin des peupliersZI Le Fournillier

CODE POSTAL13220VILLECHATEAUNEUF LES MARTIGUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISEP5

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France)% de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° 00AFSP en Euros.

MARTEGALE D EXPERTISE COMPTABLE

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

MARTEGALE D EXPERTISE COMPTABLE

29 Cours du 4 Septembre

13500 MARTIGUES

0442404034

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènements significatif

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	11 200		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	45 772		
Installations générales agencements aménagements divers	22 479		
Matériel de transport	109 894		12 083
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 007		
TOTAL	204 152		12 083
Prêts, autres immobilisations financières	2 104		
TOTAL	2 104		
TOTAL GENERAL	217 455		12 083

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 200	11 200
TOTAL			11 200	11 200
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			45 772	45 772
Installations générales agencements aménagements divers			22 479	22 479
Matériel de transport			121 977	121 977
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			26 007	26 007
TOTAL			216 235	216 235
Prêts, autres immobilisations financières			2 104	2 104
TOTAL			2 104	2 104
TOTAL GENERAL			229 539	229 539

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 200			1 200
TOTAL	1 200			1 200
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	41 318	1 581		42 899
Installations générales agencements aménagements divers	13 371	1 102		14 473
Matériel de transport	26 086	23 063		49 149
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 362	1 260		24 622
TOTAL	104 138	27 006		131 143
TOTAL GENERAL	105 338	27 006		132 343

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 581				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 102				
Matériel de transport	23 063				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 260				
TOTAL	27 006				
TOTAL GENERAL	27 006				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	46 031	11 653			57 684
TOTAL	46 031	11 653			57 684
TOTAL GENERAL	46 031	11 653			57 684
Dont dotations et reprises d'exploitation		11 653			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 104	2 104	
Clients douteux ou litigieux	81 579	81 579	
Autres créances clients	368 792	368 792	
Personnel et comptes rattachés	16	16	
Impôts sur les bénéfices	8 231	8 231	
Taxe sur la valeur ajoutée	65 468	65 468	
Débiteurs divers	19 731	19 731	
TOTAL	545 921	545 921	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	59 364	59 364		
Fournisseurs et comptes rattachés	134 120	134 120		
Personnel et comptes rattachés	12 471	12 471		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	34 409	34 409		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 198	13 198		
Autres impôts taxes et assimilés	2 063	2 063		
Groupe et associés	69 552	69 552		
Autres dettes	7 500	7 500		
TOTAL	332 679	332 679		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 556			

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	2 063
Total	2 063

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

GERANT MME STANTINA NUNZIATINA

SARL A.F.S.P.

Sarl au capital de 8.000 Euros

Siège social : 38, Chemin des Peupliers,

13220 Chateauneuf Les Martigues (Bouches du Rhône)

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 Juin 2017**

L'an deux mille dix-sept et le trente juin à 16 heures, Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Mme TORELLI Nunziatina

Mr VERFAILLIE Sebastien

Mr STANTINA Max

Madame TORELLI Nunziatina *préside la séance en qualité de gérante associée.*

Elle constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation*
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires*
- le texte de la résolution soumise à l'approbation de l'assemblée.*

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte. Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2016

Quitus à la gérance

Affectation des résultats

Conventions visées à l'article L229-14 du Code du Commerce

Rémunération de la gérance.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du gérant et ouvre la discussion. Personne ne demandant plus la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, les approuve tels qu'ils ont été présentés. En conséquence elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

*L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de **38.205,40 Euros** de la façon suivante :*

Report à nouveau : 205,40 Euros

Dividendes : 38.000,00 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices précédents :

Exercice clos le 31 décembre 2013 : 100.000,00 Euros.

Exercice clos le 31 décembre 2014 : 0,00 Euros.

Exercice clos le 31 décembre 2015 : 0,00 Euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance prend acte qu'aucune convention de nature de celles visées à l'article L229-14 du code commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la rémunération perçue par le gérant au titre de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée. De tout ce qui précède ci-dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Mme TORELLI Nunziatina

Mr VERFAILLIE Sebastien

Mr STANTINA Max